



Les ventes caritatives à l'école, ça rapporte combien?

L'autorité cantonale va-t-elle mettre son nez dans les collectes confiées aux écolières et écoliers neuchâtelois? Ces dernières ont par exemple rapporté près de 60 000 francs l'an dernier à La Chaux-de-Fonds.

PAR FRÉDÉRIC MÉRAT

Le sujet a été abordé le 1er octobre au parlement cantonal neuchâtelois. La conseillère d'Etat Crystel Graf a annoncé sa volonté de clarifier le cadre fixé pour les ventes et collectes pratiquées à l'école. Notre tour d'horizon montre que ces actions restent appréciées.

Lors de la dernière session du Grand Conseil, le député Damien Humbert-Droz ciblait les Ecus d'or. Ces pièces en chocolat sont vendues pour le compte de Patrimoine suisse et de Pro Natura.

Cela n'était pas du goût de l'élue libéral-radical, après la votation sur l'initiative populaire fédérale pour la biodiversité, émanant en partie de ces organisations.

Crystel Graf veut lancer une réflexion. Le but est de s'assurer de «la neutralité politique des organisations au profit desquelles les ventes se font».

Il s'agira aussi de préciser d'autres éléments, comme les mesures à prendre pour assurer la sécurité d'élèves amenés à faire du porte-à-porte. Ou encore de veiller à intégrer la dimension de développement durable.

Autonomie communale

Les directives cantonales ac-

tuelles sont sommaires. Il y a une vingtaine d'années, le Département de l'instruction publique d'alors recommandait encore de participer aux ventes des «œuvres locales pour la jeunesse», des Perce-Neige, de Pro Juventute, de Pro Patria, de Swissaid, des Ecus d'or, du Village suisse Pestalozzi et du mimosa de la Croix-Rouge.

Une telle liste n'existe plus. Il est seulement précisé que les ventes et collectes ne peuvent pas être obligatoires et qu'elles doivent se dérouler en dehors du temps d'enseignement.

Pour le reste, de telles démarches sont d'abord du ressort des autorités scolaires communales ou des directions d'écoles.

Quelle est la pratique dans les centres scolaires? Parmi ceux qui nous ont répondu, l'Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds a joué cartes sur table en livrant les chiffres.

L'an dernier, des écoliers de 4e à 7e année et de 10e et 11e années ont récolté plus de 20 000 francs en faveur de Pro Junior (ex-Pro Juventute).

La vente de thé ou de stylos a permis d'aider des jeunes de la ville et de La Sagne. Par exemple en finançant un appui scolaire, des soins dentaires ou le Passeport vacances.

La vente de savons au miel de la région par des 8e et 9e années a rapporté plus de 16 000 francs. Cela a permis de confectionner une centaine de paniers de Noël pour des personnes âgées défavorisées.

Près de 15 000 francs sont issus de la vente de boîtes de chocolats par des élèves entre la 3e et la 8e année. Cette action du Secours suisse d'hiver a permis d'offrir un appui à des Chaux-de-Fonniers en difficulté.

Caisses de classe alimentées

Enfin, les mimosas de la Croix-Rouge ont engrangé 6000 francs grâce à des élèves de la 4e à la 8e année. Il s'agit ici d'offrir des activités extrascolaires aux enfants de familles défavorisées du canton.

Les caisses de classe ont été alimentées par les 10% du produit des ventes en faveur de Pro Junior et du Secours suisse d'hiver.

«Cet engagement s'inscrit dans une tradition à laquelle nous sommes attachés», explique Stéphane De Giorgi, administrateur de l'Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds.

«Les partenaires avec qui nous travaillons s'engagent concrètement pour les élèves et les habitants de notre région.»

A l'école de la solidarité



Plusieurs directions scolaires soulignent l'importance pédagogique de telles actions. Elles sensibilisent les élèves à «la solidarité ou au vivre ensemble, qui sont des points traités dans le cadre de la formation générale». Cela permet également «d'inscrire l'école au cœur de la cité».

Un «ancrage et une action solide» sont attendus des organisations partenaires. «Il nous est difficile de savoir si l'argent récolté est totalement apolitisé», relève Laurent Winkler, directeur du Centre

scolaire des Deux Thielles, au Landeron.

«C'est ce que nous assurent les associations et nous partons du principe qu'elles respectent leurs engagements. Dans le cas contraire, l'école n'entrerait pas en matière.»

Pro Junior apparaît comme un partenaire de choix. C'est par exemple la seule vente qui passe par la direction du Centre du Mail, à Neuchâtel.

Les enseignantes et enseignants de la 1^{re} à la 8^e année ont pour consigne de la présenter aux élèves et aux pa-

rents.

Il en va de même au Centre des Deux Thielles. La tradition veut que d'autres associations, comme l'Écu d'or, contactent directement les collèges.



**Cet engagement
s'inscrit dans une tradition
à laquelle
nous sommes attachés."**

STÉPHANE DE GIORGI
ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE
OBLIGATOIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LES ACTIONS CARITATIVES DANS LES COLLÈGES CHAUX-DE-FONNIERS

Sommes récoltées en 2023 (en francs)

Pro Junior

21 563 fr.

Savons artisanaux

16 428 fr.

Boîtes de chocolats
(Secours suisse d'hiver)

14 390 fr.

Mimosa du bonheur
(Croix-Rouge Suisse)

6032 fr.

SOURCE: ÉCOLE OBLIGATOIRE, LA CHAUX-DE-FONDS // INFOGRAPHIE: FRANÇOIS ALLANOU - ESH STUDIO